



Comprenez-vous le concept d'équité salariale en vigueur au Québec?

Il est essentiel de comprendre vos obligations.



Une ressource plus humaine.™

Toutes les organisations du secteur public et toutes les entreprises du secteur privé comptant 10 employés ou plus sont tenus de se conformer aux lois sur l'équité salariale en vigueur au Québec.

L'équité salariale est établie au Québec depuis 1996, et les employeurs doivent savoir que la Commission de l'équité salariale du Québec peut ordonner le versement de rémunérations rétroactives importantes et imposer des amendes et des pénalités additionnelles en cas d'infraction à la loi.

QU'EST-CE QUE L'ÉQUITÉ SALARIALE?

Les lois sur l'équité salariale veillent à ce que les travailleurs reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale, et ce, peu importe leur sexe. Contrairement au principe stipulant « à travail égal, salaire égal », selon lequel les hommes et les femmes qui occupent un même poste doivent recevoir la même rémunération, cette loi examine les catégories d'emplois à prédominance masculine et les compare aux catégories d'emplois à prédominance féminine équivalentes dans une organisation particulière.

Se conformer aux exigences de l'équité salariale au Québec peut être coûteux en temps et complexe. Les organisations et entreprises assujetties à la Loi sur l'équité salariale doivent :

- ✓ créer un plan d'équité salariale; ou
- ✓ déterminer les redressements de rémunération nécessaires afin de combler les écarts de salaire entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine.

Si vous n'avez pas effectué ou terminé votre premier exercice d'équité salariale, vous pourriez devoir effectuer des redressements de salaire rétroactifs et être exposé à des pénalités importantes. Si votre entreprise compte plus de 50 employés, vous pourriez être assujetti à d'autres obligations.

Étapes pour demeurer conforme à la Loi

- ✓ Dressez la liste des modifications qui ont été apportées à votre entreprise depuis le dernier exercice d'équité salariale.
- ✓ Si vous n'avez encore jamais fait d'exercice d'équité salariale, c'est le moment idéal pour commencer.
- ✓ Assurez-vous de soumettre un rapport d'équité salariale.
- ✓ Déterminez les catégories d'emplois et les sexes prédominants dans votre entreprise en regroupant les rôles dont les tâches, les responsabilités, les compétences et les procédures de recrutement sont similaires, et dont le barème de rémunération, l'échelle salariale ou la plage des taux de salaire sont les mêmes.
- ✓ Déterminez le sexe propre à chaque catégorie d'emploi (femme, homme ou sans distinction de sexe).
- ✓ Déterminez les taux des postes en utilisant le taux de rémunération le plus élevé pour chaque catégorie d'emploi, y compris tous les revenus et les avantages sociaux.
- ✓ Effectuez une évaluation et une analyse des postes en fonction des compétences, des efforts, des responsabilités et des conditions de travail.
- ✓ Établissez un solide système de gestion de documents.
- ✓ Une déclaration d'équité salariale doit être remise chaque année au gouvernement du Québec.
- ✓ Une évaluation de l'équité salariale doit être effectuée tous les cinq ans.

Pour obtenir des ressources et des renseignements sur la conformité et les meilleures pratiques, visitez **ADP.ca**.

ADP peut vous aider

Un système d'évaluation des emplois est complexe, et l'analyse de l'équité salariale n'est pas une tâche facile.

ADP offre des outils et des solutions pour vous aider à gérer les exigences de conformité applicables aux RH, y compris l'équité salariale. Nos équipes d'experts peuvent vous aider à déterminer vos catégories d'emplois ainsi que vos processus d'évaluation et de documentation. De plus, ces intervenants restent au fait des lois et fournissent des mises à jour régulières pour vous aider à demeurer informé et conforme.

Qu'il s'agisse de meilleures pratiques, de documentation ou de conseils relatifs à la conformité, votre équipe ADP peut vous aider à gérer les risques et à vous concentrer sur ce qui compte le plus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre représentant ADP dès aujourd'hui.

1-866-622-8153

adp.ca